

# Climat : l'inertie des États doit cesser

## Pour une transition écologique radicale, juste et démocratique



*Après Durban (Afrique du Sud) en 2011, l'Organisation des Nations unies tient une nouvelle Conférence des Parties de la Convention Cadre sur les Changements climatiques à Doha, Qatar, du 26 novembre au 7 décembre 2012 (COP-18). Organisée par l'Etat aux taux d'émissions de gaz à effet de serre les plus élevés de la planète, cette conférence sur le climat sera une première pour le gouvernement de François Hollande, avec la participation attendue des ministres Delphine Batho, Laurent Fabius et Pascal Canfin.*

Ce document vise à interpeller publiquement le gouvernement français sur la cohérence des politiques menées en France, en Europe et à l'échelle internationale face aux défis du réchauffement climatique global et en regard des objectifs d'une transition écologique radicale, juste et démocratique.



### Rédaction :

Maxime Combes (coord.), Geneviève Azam, Jacqueline Balvet, Jeanne Planche,  
Membres de la commission écologie&société d'Attac France.

## Résumé

---

François Hollande avait annoncé lors de la Conférence environnementale vouloir être exemplaire en matière de lutte contre le réchauffement climatique et a proposé que la France accueille la Conférence de l'ONU sur le climat de 2015. La Conférence de Doha (Qatar, 26 nov-7 déc) vient de s'ouvrir, mais les actes sont très éloignés des discours. Alors que l'Agence Internationale de l'Energie a déclaré dans son dernier rapport qu'il ne fallait pas consommer plus d'un tiers des réserves prouvées d'énergies fossiles d'ici à 2050 pour avoir une chance sur deux de ne pas dépasser les 2°C de réchauffement global à la fin du siècle, le gouvernement français semble loin d'avoir pris la mesure des transformations nécessaires. Malgré de nombreuses déclarations, François Hollande et son gouvernement n'ont toujours pas définitivement écarté la possibilité d'exploration et d'exploitation des gaz et pétrole de schiste. Ils s'entêtent à construire un nouvel aéroport international inutile et nocif, ils poursuivent les projets de lignes à grande vitesse, ils entendent développer la filière nucléaire, autant de verrous pour entamer une véritable transition énergétique.

La France et l'Union européenne ne peuvent plus être considérés comme de bons élèves en matière climatique alors que leurs résultats et leurs engagements sont plus qu'insuffisants. Les négociations internationales sur les dérèglements climatiques et les multiples politiques mises en œuvre depuis près de vingt ans n'ont pas enrayer l'augmentation des émissions des gaz à effets de serre et le réchauffement climatique global. Au contraire, de nouveaux records sont battus quasiment chaque année. On ne compte plus les rapports annonçant des perspectives de réchauffement climatique au delà des 2°C. Les phénomènes climatiques extrêmes se multiplient et s'intensifient. Mais nos gouvernements laissent inchangées des politiques climatiques fondées sur des mécanismes de marché qui ont fait preuve de leur inefficacité.

Là où les pays de l'Union européenne devraient réduire leurs émissions de 30 à 40 % en 2020 par rapport à 1990 selon les préconisations du GIEC, la réduction des émissions européennes corrigées des émissions liées aux produits importés est d'à peine 4%. Loin d'avoir incité les industriels à réduire leurs émissions et d'avoir

permis la substitution d'énergies renouvelables aux énergies fossiles, le marché carbone européen est un échec patent. Surabondants, les droits d'émission délivrés gratuitement par les pays se négocient actuellement à seulement quelques euros. Leur vente constitue bien souvent un effet d'aubaine pour une large part d'industriels fortement dotés et un effet d'opportunité pour la finance carbone. Par ailleurs, les mécanismes de flexibilité et de compensation carbone permettent à ces mêmes industriels d'éviter de réduire leurs propres émissions en finançant des projets peu convaincants au Sud.

Comme l'ont montré ses préparatifs, la conférence de Doha se situe dans la droite ligne de la séquence Copenhague-Durban qui a siphonné toute possibilité d'engagement contraignant en termes de réductions d'émissions, qui a considérablement affaibli le protocole de Kyoto sans fournir les financements additionnels attendus tout en discréditant le processus de négociations onusien. La précédente conférence, à Durban (Afrique du Sud), avait abouti en effet à un accord sans engagement, condamnant la planète à une augmentation de la température globale de plus de 4°C. Les responsabilités sont désormais diluées à travers la négociation d'un nouveau mandat pour 2015 qui ne serait applicable qu'en 2020.

Le gouvernement français est donc face à un nouveau dilemme. Accompagner cette inertie et renoncer à ses engagements ou faire siennes les alertes des scientifiques et les exigences et propositions portées par les mouvements sociaux. Dans ce dernier cas, il s'agit d'abandonner immédiatement les grands projets inutiles, de financer une politique de sobriété et d'efficacité énergétique à la hauteur des enjeux, d'accroître les ambitions de réductions d'émissions de l'UE, d'abandonner les dispositifs liés à la finance carbone pour introduire une taxation internationale sur l'énergie et un moratoire général sur toute nouvelle exploration d'énergies fossiles. Nous attendons de la France et de l'Union européenne une politique exemplaire seule capable de leur donner une légitimité pour accélérer les négociations internationales afin d'aboutir au plus vite à un accord international contraignant, juste et à la hauteur des enjeux.

## Vers le chaos climatique ?

Le constat est clair. Les négociations internationales sur les dérèglements climatiques et les multiples politiques mises en œuvre depuis près de vingt ans n'ont pas enrayer l'augmentation des émissions des gaz à effets de serre et le réchauffement climatique global. Chaque année, ou presque, est l'objet de nouveaux records. Plus 3,2 % d'émissions en 2011 alors qu'elles avaient déjà augmenté de 6 % en 2010. Selon le dernier rapport<sup>1</sup> de la Banque Mondiale rédigé par le Potsdam Institute for Climate Impact Research, les émissions atteindraient les 35 milliards de tonnes en 2012. A ce rythme-là, plusieurs études ont montré que le réchauffement global pourrait dépasser les 4°C d'ici la fin du siècle<sup>2</sup>. Soit deux fois plus que l'objectif maximal de 2°C que s'étaient assignés les Etats de la planète. L'analyse pays par pays montre que plusieurs gouvernements n'appliquent pas les politiques censées réduire leurs émissions, ce qui devrait accroître, plutôt que resserrer, l'écart entre les émissions réelles et les objectifs de réduction qui permettraient de contenir l'augmentation de la température terrestre<sup>3</sup>.

A ce jour, le réchauffement global par rapport à l'ère préindustrielle est de 0,8°C. Les conséquences sont déjà palpables : les océans se réchauffent et s'acidifient modifiant les écosystèmes et courants marins, les glaciers andins, alpins ou himalayens fondent, les calottes glacières du Groenland et de l'Arctique se réduisent à peau de chagrin pendant l'été, le niveau de la mer augmente (20 cm) et menace de nombreuses côtes et îles de la planète, les saisons des pluies et des moussons sont profondément chamboulées et les phénomènes climatiques extrêmes se multiplient et s'intensifient. Ainsi en est-il des typhons et inondations au Pakistan, en Thaïlande, aux Philippines ou sur la côte Est des Etats-Unis, des sécheresses en Australie, en Afrique ou au coeur des Etats-Unis, ou encore des feux de forêts en Russie. Autant d'éléments tangibles des premiers effets du réchauffement climatique global. Le tout avec des conséquences désastreuses aussi bien dans les pays du Sud que dans les pays du Nord.

Au delà de +2°C, les scientifiques avaient prévenu que ces conséquences ne seraient plus maîtrisables. Que se

passera-t-il avec +4°C, +6°C de réchauffement global ? Selon le rapport de la Banque mondiale, les pronostics sont clairs : « inondation des villes côtières, menaces sur la production alimentaire menant à une hausse des taux de sous-alimentation et de malnutrition ; désertification accrue des régions sèches, humidification accrue des régions humides ; vagues de chaleur sans précédent dans de nombreuses régions, en particulier sous les tropiques ; aggravation substantielle de la pénurie d'eau dans de nombreuses régions, augmentation de la fréquence des cyclones tropicaux de grande intensité ; perte irréversible de biodiversité, avec notamment la disparition des récifs coralliens ». Les dommages subis par les écosystèmes réduiraient sans doute considérablement la capacité de la nature à assurer une série de fonctions écologiques pourtant essentielles à la vie humaine et la vie en général. Ce monde serait si différent que « les capacités de prévision et de planification indispensables » seraient remises en cause. Tout comme la possibilité de s'adapter à ces nouvelles conditions.

Kofi Annan, ancien secrétaire général des Nations unies, a affirmé que 300 000 personnes meurent chaque année des conséquences des dérèglements climatiques. Avec un réchauffement global supérieur à 4°C, toute une série de conséquences sont à prévoir : détérioration des réseaux d'approvisionnement en eau potable, augmentation de l'incidence des maladies diarrhéiques et respiratoires, transmission des maladies contagieuses facilitées, sous-alimentation et malnutrition etc. Une récente étude<sup>4</sup> démontre que 100 millions de personnes pourraient décéder d'ici à 2030, en raison des conséquences du réchauffement climatique (maladies et famines) et du modèle énergétique actuel hautement carboné (pollution de l'air, cancers, etc.).

1 [http://climatechange.worldbank.org/sites/default/files/Turn\\_Down\\_the\\_Heat\\_Executive\\_Summary\\_French.pdf](http://climatechange.worldbank.org/sites/default/files/Turn_Down_the_Heat_Executive_Summary_French.pdf)

2 Voir l'étude de Climate Analytics, Ecofys et le Potsdam Institute for Climate Impact Research : [http://www.climateanalytics.org/sites/default/files/attachments/news/CAT\\_PR\\_Bonn\\_May2012.pdf](http://www.climateanalytics.org/sites/default/files/attachments/news/CAT_PR_Bonn_May2012.pdf)

3 Voir le rapport du PNUE, *The emission gap report 2012* <http://www.unep.org/pdf/2012gapreport.pdf>

4 <http://daraint.org/wp-content/uploads/2012/09/CVM2-Low.pdf>

## De Copenhague à Doha, l'inertie des négociations climat

Les négociations internationales semblent s'enliser de façon irrémédiable dans un immense fossé séparant un monde qui fonce vers le chaos et des États qui se livrent à la procrastination.

A Copenhague, un nombre réduit d'États avait contourné les négociations onusiennes pour imposer des régressions majeures : aucun engagement contraignant en termes de réduction d'émissions, affaiblissements du protocole de Kyoto, absence de financements additionnels<sup>5</sup>, et mise en place d'un circuit parallèle de négociations. Dans leur ensemble, ces régressions majeures ont été validées lors de la conférence suivante, à Cancun (Mexique). La dernière de ces conférences, à Durban (Afrique du Sud) fin 2011 a poursuivi dans la même voie en aboutissant à un plan d'action repoussant à 2020 tout nouvel accord.

L'ONU et bon nombre d'États, au premier rang duquel l'Union européenne (UE), s'étaient pourtant réjouis du résultat de Durban, sous trois aspects : une seconde période d'engagements pour les « pays développés »<sup>6</sup> dans le cadre du protocole de Kyoto pour l'après-2012<sup>7</sup>, l'ouverture d'un nouveau processus de négociations incluant l'ensemble des pays et la mise en place du Fonds Vert pour le Climat. A y regarder de plus près, l'état des négociations est bien moins réjouissant. Les réunions intermédiaires de Bonn (mai 2012) et Bangkok (août 2012) ont mis à jour la véritable teneur de l'accord sur le « package de Durban ».

Ainsi, la seconde période d'engagements dans le cadre du protocole de Kyoto est un simple écran de fumée (voir annexe 1). Durban n'avait fait que « prendre note » des options présentes sur la table renvoyant à la prochaine COP, celle de Doha, toute décision (durée, niveau de réductions...). En plus des États-Unis qui n'ont pas ratifié Kyoto, le Canada, la Russie et le Japon ne veulent pas de cette seconde période d'engagements. Plus grave, les engagements aujourd'hui en discussion n'aboutiront qu'à 13% de réduction des émissions en 2020 par rapport à 1990, ce qui place la planète sur des tendances d'augmentation de la température globale de 4 à 6°C d'ici à 2100.

5 90 % des financements promis à Copenhague sont des financements qui existaient déjà, simplement renommés.

6 Ce terme, ainsi que celui de « *pays en développement* » est utilisé ici car c'est le terme utilisé dans les négociations. Cela ne signifie aucunement que nous partageons ce qu'ils expriment.

7 La première période d'engagements du protocole de Kyoto s'arrête fin 2012.

Concernant le processus de négociations engageant tous les États de la planète (voir annexe 2), il est utilisé comme le moyen de remettre en cause tous les principes qui sont au cœur des négociations climatiques depuis vingt ans. Les pays réticents à s'engager de façon contraignante sur quelque objectif que ce soit, réclament que ce nouvel accord soit « flexible » et « dynamique ». « Flexible » pour abandonner l'objectif maximum de 2°C de réchauffement ; « dynamique » pour échapper aux engagements juridiquement contraignants. Il s'agit de s'assurer que les engagements des pays ne soient pas fixés en fonction des objectifs établis par les rapports scientifiques et répartis entre les États selon le principe de « responsabilités communes mais différenciées » qui figure dans la convention climat et dans le protocole de Kyoto, mais en fonction des réalités et circonstances nationales.

Quand au Fonds Vert sur le Climat (FVC), la composition de son organe décisionnel vient enfin d'être établie sans qu'on sache vraiment sur quoi il pourra statuer puisque le fonds n'est toujours pas abondé (voir Annexe 3). Les pays débattent toujours pour savoir si les 100 milliards promis à Copenhague par les « pays développés » pour aider les pays pauvres à « atténuer » le changement climatique et s'y « adapter », doivent être atteints avant 2020, en 2020, ou à partir de 2020. Toujours est-il qu'une grande inconnue plane sur d'éventuels financements d'ici 2020.

Vider de toute substance les négociations sur le climat, renvoyer à 2020 toute mise en œuvre de réductions d'émissions, ne jamais verser les financements nécessaires aux populations des pays pauvres, est une attitude proprement criminelle.

## La finance carbone fait partie du problème pas de la solution

Si les conférences de l'ONU vont d'échec en échec, elles sont devenues de véritables foires aux propositions, mécanismes et instruments financiers, souvent présentés comme innovants, et qui sont presque toujours inadaptés, injustes, voir dangereux.

Qu'importe que le protocole de Kyoto survive et qu'il soit possible d'obtenir des objectifs de réduction d'émissions à la hauteur des enjeux, de nombreux pays ont semblé-t-il pour seul objectif de faire perdurer les mécanismes de flexibilité, tels les mécanismes de développement propre (MDP). Permettant de ne pas réduire ses émissions domestiques, les MDP ont été une aubaine pour des industriels ravis d'être financés pour implanter leurs investissements dans des pays favorables. Si l'ONU annonce fièrement que plus de 4500 projets dans 75 pays ont été lancés, pour un montant total supposé d'un milliard de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> évitées, et pour un investissement global de 215 milliards de dollars, plus des deux tiers des projets réalisés l'ont été en Chine, en Inde et au Brésil, au détriment des pays Africains par exemple<sup>8</sup>. Les certificats de réduction d'émissions obtenus ont largement inondé le marché carbone européen, qui par ailleurs dysfonctionne totalement (voir chap. 5), suscitant une surabondance<sup>9</sup> de crédits carbone ayant pour effet un effondrement du prix de la tonne carbone.

Les scandales autour des MDP se sont multipliés, notamment parce qu'ils constituent un formidable effet d'aubaine pour les industriels. Plus des deux tiers des certificats de réduction d'émissions obtenus dans le cadre des MDP l'ont été pour des projets de réduction de gaz fluorés (HFC, etc.) dont la destruction aurait été bien moins onéreuse. Bien des projets ainsi financés n'ont en rien permis des réductions d'émissions supplémentaires, additionnelles. Plus grave, des projets de construction de centrales électriques à charbon peuvent être éligibles sur simple annonce d'utilisation d'une technique de combustion plus efficace qu'un projet sans soutien du MDP. Six projets sont déjà enregistrés, pour un total de 90 millions de crédits carbone absolument non mérités.

Alors que ces mécanismes de flexibilité ont fait preuve de leur inefficacité et qu'ils dévoient la lutte contre les dérèglements climatiques en permettant à des industriels d'éviter de réduire leurs émissions domestiques, les négociations climat prévoient aujourd'hui d'étendre les mécanismes des marchés carbone aux forêts, à l'usage des sols et à l'activité agricole. Il ne semble pas y avoir de limites à l'imaginaire financier et néolibéral. Transformant les forêts et les sols en stocks de carbone, les mécanismes REDD, REDD+ et REDD++ participent d'une double logique de marchandisation et de financiarisation de la nature. Jusqu'à oublier que de nombreuses populations locales vivent dans les forêts, qu'elles en dépendent, qu'elles les entretiennent et que leurs droits sont bafoués par de tels dispositifs.

A Durban, l'agriculture a été officiellement incluse dans les négociations, et il a été demandé à un groupe d'engager une réflexion sur un programme de travail dédié. Parallèlement, les propositions pour intégrer les sols agricoles dans les dispositifs de compensation carbone se multiplient. Confrontés à l'absence de financements, les pays pauvres sont vivement invités par la Banque mondiale à soutenir son projet « d'agriculture intelligente face au climat » (climate smart agriculture<sup>10</sup>). Les sols et pratiques agricoles, pour peu qu'elles soient favorables à la capture et au stockage du CO<sub>2</sub>, deviendraient éligibles aux dispositifs MDP et donc sources potentielles de financements. Pour cela, les paysans seraient invités à utiliser des pratiques et des semences, éventuellement brevetées, maximisant la quantité de carbone captée par les sols, à travers des dispositifs qui inmanquablement aggraveraient la désappropriation de leur travail tout en favorisant un nouvel accaparement des terres et en minant toute possibilité de souveraineté alimentaire. Alors que les pratiques d'agriculture vivrière, agroécologiques, traditionnelles ou pas, sont pour la plupart satisfaisantes au regard des exigences climatiques.

8 [http://www.romandie.com/news/n/\\_Le\\_Mecanisme\\_de\\_developpement\\_propre\\_suspendu\\_a\\_l\\_avenir\\_de\\_Kyoto07102011910.asp](http://www.romandie.com/news/n/_Le_Mecanisme_de_developpement_propre_suspendu_a_l_avenir_de_Kyoto07102011910.asp)

9 Selon un rapport de l'Union européenne, trois quarts des 2 milliards de permis en excès viendraient des mécanismes de compensation : [http://ec.europa.eu/clima/news/articles/news\\_2012111401\\_en.htm](http://ec.europa.eu/clima/news/articles/news_2012111401_en.htm)

10 <http://climatechange.worldbank.org/content/climate-smart-agriculture>

## Laisser les énergies fossiles dans le sol : pour un moratoire international !

---

Les négociations climatiques internationales devraient se concentrer sur l'essentiel, à savoir la réduction drastique des émissions de gaz à effets de serre de manière à préserver la possibilité de ne pas dépasser les 2°C de réchauffement global maximal d'ici à la fin du siècle. A cet effet, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) écrit dans son rapport annuel<sup>11</sup> publié le 12 novembre, que « notre consommation, d'ici à 2050, ne devra pas représenter plus d'un tiers des réserves prouvées de combustibles fossiles ». Dit autrement, l'AIE préconise de laisser dans le sol plus des deux tiers des réserves prouvées de combustibles fossiles, ceci afin de préserver 50% de chance de ne pas dépasser les 2°C d'ici la fin du siècle. Ces résultats ne sont pas nouveaux.

Sur la base d'une étude du Potsdam Institute for Climate Impact Research, l'ONG Carbon Tracker<sup>12</sup> démontrait qu'il ne fallait pas émettre plus de 565 gigatonnes de CO<sub>2</sub> ou équivalents CO<sub>2</sub> d'ici à 2050 pour avoir quatre chances sur cinq de ne pas dépasser la barre fatidique des 2°C. Or, la combustion de toutes les réserves prouvées de pétrole, charbon et gaz de la planète engendrerait 2 795 gigatonnes de CO<sub>2</sub>, soit cinq fois plus. Ainsi, selon ces données, 80 % des réserves d'énergies fossiles actuelles ne doivent pas être extraites et consommées si l'on veut respecter les objectifs de stabilisation du climat fixés par la communauté internationale. Soit la majorité des réserves conjointes de pétrole, de gaz et de charbon.

L'humanité fait donc face à un trop-plein d'énergies fossiles d'ici à 2050 et non à une pénurie. Pour être tout à fait exact, l'AIE suspend cette conclusion à la possibilité « d'un déploiement à grande échelle de la technologie de captage et de stockage du carbone (CSC) ». Comme ces techniques sont à ce jour non maîtrisées, peu fiables, et incapables de s'occuper de l'essentiel des émissions de CO<sub>2</sub> liées aux transports, au bâti et aux petites unités de production industrielle, etc., il est raisonnable de les écarter, comme le font la majorité des experts du climat.

En poursuivant le raisonnement de l'AIE, il n'y aurait donc aucune raison de poursuivre les explorations et forages pour extraire du pétrole, du gaz ou du charbon toujours plus loin, toujours plus profond. Extrêmement

coûteuses et dangereuses, les explorations d'hydrocarbures non conventionnels, comme les gaz et pétrole de schiste, ne sont donc pas compatibles avec les objectifs climatiques. La communauté internationale et les pays membres de l'ONU seraient donc bien avisés de déclarer un moratoire général sur toute nouvelle exploration d'hydrocarbures. Une telle décision libérerait les financements nécessaires à la transition écologique des modèles de production et de consommation. Des politiques de sobriété et d'efficacité énergétiques pourraient voir le jour, et les énergies renouvelables, plutôt que de s'ajouter aux énergies fossiles et fissiles, pourraient s'y substituer. De nombreux scénarios énergétiques basés sur ces principes existent, tant au niveau international qu'au niveau national et local. En suivre les lignes directrices ne suppose aucun saut technologique ou industriel, mais une réelle volonté politique d'engager une transition écologique radicale, juste et démocratique.

Laisser les énergies fossiles dans le sol, voilà qui serait une belle feuille de route que le gouvernement français et l'Union européenne devraient porter lors de la conférence sur le climat de Doha.

---

<sup>11</sup> World Energy Outlook 2012 :

<http://www.worldenergyoutlook.org/>

<sup>12</sup> <http://www.carbontracker.org/carbonbubble>

## L'Union Européenne n'est pas le modèle à suivre

L'Union européenne est souvent affublée d'un titre de leader climatique dans les négociations internationales. Pourtant, que ce soit sur le plan des réductions d'émissions, de ses politiques climatiques ou de son action au sein des négociations internationales, le bilan de l'Union européenne n'est pas bon. Et elle se trouve aujourd'hui très fortement marginalisée et délégitimée, faute d'avoir engagé elle-même un véritable processus de transition et d'avoir respecté ses engagements financiers internationaux.

Si l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) s'est récemment félicitée de la baisse de 2,5 % des émissions de l'UE entre 2010 et 2011, c'est oublier qu'elle est consécutive à une augmentation des émissions de 2,4 % en 2010 et qu'elle est le fruit d'un hiver relativement doux et de la crise économique. De plus, en prenant en compte les émissions liées aux produits importés, les émissions de gaz à effet de serre pour les 27 pays de l'Union européenne n'ont pas baissé de 17,5 % mais seulement de 4% entre 1990 et 2012. Voilà des résultats largement insuffisants et ce d'autant plus que les engagements pour les années à venir sont très insuffisants.

L'UE refuse ainsi de s'engager sur des objectifs de réductions d'émissions de 40 %, voire seulement de 30 %, d'ici 2020, ces objectifs étant pourtant les seuls à même d'être à la hauteur des enjeux et de donner un réel contenu à une seconde période d'engagements dans le cadre du protocole de Kyoto que l'UE dit pourtant défendre. L'UE reste bloquée sur 20%. Ramenée à des réductions annuelles, ces engagements de réduction d'émissions seront légèrement inférieurs pour la 2ème période d'engagements (1,5 % par an) du protocole de Kyoto que pour la première période (1,6% par an).

Par ailleurs, les entreprises européennes préfèrent profiter de l'effet d'aubaine procuré par le marché du carbone européen (EU ETS) et les mécanismes internationaux de compensation carbone que de réduire drastiquement leurs émissions domestiques. Selon un nouveau rapport<sup>13</sup>, les entreprises européennes ont en effet introduit en 2011 sur le marché du carbone européen quasiment le double (+ 85 %) de certificats de réductions d'émissions liés à des opérations de compensation par rapport à 2010. Ces opérations de compensation re-

présentent tout de même 13 % de leurs émissions domestiques, aggravant la situation de surabondance de crédits carbone. Ainsi, les émissions provenant des secteurs économiques de l'UE ne relevant pas du marché carbone diminuent plus vite (environ 3,0 %) que celles relevant de ce système (1,8 %).

Pris globalement, le marché du carbone est en pleine décomposition. Après des vols de permis d'émissions et des fraudes à la TVA qui auront coûté plusieurs milliards d'euros aux finances publiques, le marché du carbone européen dysfonctionne. La tonne carbone vaut actuellement quelques euros. A ce prix-là, aucune entreprise n'est incitée à réduire ses émissions et le développement des énergies renouvelables, réel, ne vient pas se substituer aux énergies fossiles. Il est en effet moins coûteux d'acheter un permis supplémentaire, dont une bonne partie est excédentaire par rapport aux demandes du marché et dont la majorité se trouve dans les mains de l'industrie de l'acier et du ciment.

Alors que le marché du carbone européen est peu efficace, qu'il a produit des bénéfices exceptionnels pour les entreprises polluantes, qu'il a repoussé la transition nécessaire et l'abandon des combustibles fossiles, maintenant les pays européens dans la production d'énergie à base de combustibles fossiles, l'Union européenne le considère toujours comme « le pilier de la politique européenne pour le climat ». L'UE n'hésite pas à le prendre en exemple et à le promouvoir pour justifier la création de nouveaux marchés de ce type ailleurs sur la planète ou sur d'autres enjeux (biodiversité etc.). Ce ne sont pas les récentes propositions de la Commission européenne pour modifier le fonctionnement du marché carbone qui modifieront la donne. Le marché du carbone européen est aujourd'hui une entrave à des politiques climatiques européennes capables de réduire significativement les émissions<sup>14</sup>.

14 *La Commission européenne devrait envisager de laisser tomber le marché carbone européen* : <http://www.france.ATTAC.org/articles/la-commission-europeenne-devrait-envisager-de-laisser-tomber-le-marche-carbone-europeen>

# France : pour une véritable transition énergétique

La ministre de l'Ecologie, Delphine Batho, affirme souhaiter voir la France « à la pointe de la lutte contre le changement climatique »<sup>15</sup>. En ce sens, les objectifs de 20 % de réduction d'émissions d'ici à 2020, 40 % en 2030 et 60 % en 2040<sup>16</sup>, soit la feuille de route actuelle de l'UE, annoncés par François Hollande lors de la conférence environnementale, sont largement insuffisants. Pour atteindre les objectifs de division par deux des émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici à 2050 par rapport à 1990, la France s'est engagée<sup>17</sup> à diviser les siennes par quatre ou cinq sur la même période. Il en découle une série d'exigences qui devraient constituer la boussole des politiques publiques menées par le gouvernement en matière climatique, énergétique et économique :

## A l'échelle nationale, cela signifie :

1. d'abandonner de façon ferme et définitive les projets qui entravent aujourd'hui toute possibilité de transition énergétique : l'aéroport de Notre Dame des Landes, les permis d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures existants et en cours d'instruction, les projets routiers et autoroutiers supplémentaires, etc. ; un engagement net pour la sortie du nucléaire ;
2. de s'appuyer sur les scénarios de Negawatt et Global Chance pour piloter une véritable politique de sobriété et d'efficacité énergétiques sur le territoire, tant en termes d'urbanisme, de transport que de productions agricoles, de biens ou de services ;
3. de financer la transition énergétique en ponctionnant les revenus, profits et actifs financiers des multinationales de l'énergie opérant sur le territoire français et en réorientant les financements publics dévolus au soutien des énergies fossiles et fissiles, aux industries polluantes et à l'agriculture productiviste ; de mettre en place une fiscalité écologique ;
4. de conduire cette politique de transition énergétique, de manière décentralisée, en s'appuyant sur les collectifs citoyens mobilisés en ce sens.

<sup>15</sup> Delphine Batho : « Je veux des progrès écologiques irréversibles » - Terra Eco, 30 août 2012

<sup>16</sup> <http://www.elysee.fr/president/les-actualites/discours/2012/discours-du-president-de-la-republique-a.13914.html>

<sup>17</sup> Article 2 de la loi de « programme fixant les orientations de la politique énergétique » du 14 juillet 2005 : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000813253&dateTexte=&categorieLien=id>

## A l'échelle européenne, nous demandons au gouvernement français :

1. de proposer aux pays membres de l'Union européenne de souscrire à l'objectif de 30 % à 40 % de réduction d'émissions d'ici à 2020, et de 80 % à 95 % d'ici à 2050, et d'interdire aux entreprises européennes d'utiliser les mécanismes de compensation carbone ;
2. de soumettre au Conseil européen une proposition alternative (taxations sur l'énergie, réglementations, etc.) au marché du carbone européen qui devra être abandonné ;
3. d'exiger un moratoire européen sur toute nouvelle exploration d'énergies fossiles (gaz et pétrole de schiste, offshore, Arctique) et de réorienter les financements alloués en ce sens vers des politiques de sobriété et d'efficacité énergétiques ancrées dans les territoires ;
4. d'abandonner les politiques commerciales et d'investissement agressives visant à s'accaparer les ressources naturelles des pays du Sud ;

## A l'échelle internationale, le gouvernement français doit œuvrer pour :

1. obtenir une accélération très significative des négociations internationales afin d'aboutir au plus vite à un accord international contraignant, juste et conforme aux savoirs scientifiques ;
2. instaurer une taxe mondiale sur l'énergie et obtenir un moratoire international sur toute nouvelle exploration d'énergies fossiles ;
3. l'abandon de la filière nucléaire ;
4. obtenir l'abandon des dispositifs de compensation carbone, et plus largement de tous les projets et expérimentations contribuant à transformer la nature, ses composantes et les fonctions écologiques qu'elle assure en actifs financiers.

Cette feuille de route est exigeante mais indispensable pour qui veut réellement répondre aux défis du réchauffement climatique global et opérer une véritable transition énergétique. Elle nécessite notamment une mobilisation continue et puissante de la société qui puisse s'exercer aussi bien au niveau local, qu'aux niveaux régional ou international.

## ANNEXE 1 : Une deuxième phase d'engagements dans le cadre du protocole de Kyoto ?

---

Le protocole de Kyoto, traité ratifié par 168 Etats et entré en vigueur en 2005, prévoyait une nouvelle période d'engagements de réduction de gaz à effets de serre pour l'après 2012. Contrairement à ce que l'UE et bon nombre de commentateurs avaient affirmé après Durban, aucun engagement formel n'y avait été pris à ce sujet. Les résultats de Durban relatifs au protocole de Kyoto ne faisaient que « *prendre note* » des options sur la table. Aucun amendement du protocole de Kyoto n'avait été adopté pour définir les contours de cette deuxième période d'engagements, aussi bien sur sa durée que sur son contenu en termes de réduction d'émissions de gaz à effets de serre. Ce fut donc une promesse vide qui renvoyait toute décision à 2012 et à la COP18 au Qatar.

Depuis, le Canada, la Russie et le Japon ont déjà décidé de ne pas être partie prenante de cette seconde période d'engagements. En plus des Etats-Unis qui ne sont pas signataires de ce protocole. Plus grave, les engagements aujourd'hui sur la table ne prévoient que 13% de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 1990. Alors les Etats insulaires (AOSIS) exigent de limiter l'augmentation de la température globale à 1,5 °C, une telle tendance pourrait aboutir à une augmentation de 4 à 6 degrés de la température globale d'ici 2100.

Jusqu'ici, l'Union européenne refuse de passer à un engagement de 30 % de réduction de ses émissions d'ici 2020, en faisant comprendre qu'il n'y a aucune chance que les « *pays développés* » fassent preuve d'une plus grande ambition à Doha. Ramenée à des réductions annuelles, ces engagements de réduction d'émissions seront légèrement inférieurs pour la 2ème période d'engagements (1,5 % par an) que pour la première période (1,6% par an).

Ces atermoiements témoignent d'une volonté d'abandonner le protocole de Kyoto, et plus grave, trois des principes qui en constituaient les ressorts : définis en fonction des exigences scientifiques (1), les objectifs de réductions d'émissions sont répartis selon un principe d'équité (principe de responsabilités communes mais différenciées) (2) entre les pays qui souscrivent à ces engagements contraignants (3). Si les pays du G77, les pays africains ou les pays insulaires ont tous plus ou moins exprimés qu'ils ne sauraient accepter à Doha un accord ne comprenant pas une véritable seconde période d'engagements dans le cadre du protocole de Kyoto, on peut douter, notamment en raison de leurs divisions, qu'ils obtiennent mieux qu'une deuxième période d'engagements vide de contenu.

## ANNEXE 2 : la « plateforme de Durban », un nouveau processus de négociations vicié et vide de contenu.

A Durban, les Etats-Unis étaient parvenus à leurs fins. Agacés que les négociations différencient les « *pays développés* » des « *pays en développement* », et surtout que la Chine, mais aussi l'Inde, le Brésil ou l'Afrique du Sud fassent partie de ce second groupe, les Etats-Unis cherchaient par tous les moyens à faire accepter un nouveau processus de négociations qui place tous les pays sur un même niveau. A Durban, contre la promesse d'une seconde période d'engagements dans le cadre du protocole de Kyoto, l'UE a appuyé les Etats-Unis en exerçant une forte pression, sur l'Inde notamment, pour qu'un processus de négociations comprenant tous les pays soit ouvert.

Si l'ouverture d'un espace de négociations qui intègre tous les plus gros pollueurs de la planète, et notamment les Etats-Unis (non engagés par le protocole de Kyoto) et la Chine (devenu le pays le plus émetteur de la planète bien que le niveau d'émissions par habitant soit encore inférieur aux pays de l'OCDE) semble totalement légitime, les Etats-Unis s'en servent pour faire sauter tous les principes qui régissent les négociations climatiques. Ce qui a été appelé la « *plateforme de Durban* » suscite une bataille sémantique intense. Pour les « *pays en développement* », le nouveau groupe de travail constitué à Durban doit établir des propositions « *dans le cadre de la convention climat de l'ONU* », soit respectant ses objectifs, ses principes, sa structure, y compris les principes « *d'équité et de responsabilités communes mais différenciées* ». Les « *pays développés* » ne l'entendent pas ainsi, insistant sur un « *changement de contexte* » et de « *nouvelles réalités* » exigeant une « *différentiation dynamique* » parmi les pays en développement et insistant sur le fait que ce nouveau cadre de négociations s'applique à « *toutes les parties* ».

Depuis la réunion de Bangkok, deux mots ont pris une importance considérable. Quand on est un négociateur d'un « *pays développé* » qui ne veut pas s'engager sur des réductions d'émissions de façon contraignante, on réclame un nouvel accord « *flexible* » et « *dynamique* ».

Todd Stern, négociateur en chef des Etats-Unis, avait demandé aux gouvernements d'être plus « *flexibles* » quant à l'objectif de 2°C. Vivement critiqués par la très grande majorité des pays pour cette sortie, Todd Stern et les Etats-Unis ont réitéré cette demande à Bangkok. En y rajoutant le terme « *dynamique* ». Un accord « *dynamique* » c'est un accord qui ne comprend aucun engagement juridiquement contraignant et qui signifie que les promesses des pays peuvent varier en fonction d'autres éléments que les exigences climatiques, notamment en fonction des réalités et circonstances nationales. C'est un système où chaque Etat annonce ce qu'il va faire, sans que ceci ne soit basé sur les exigences scientifiques, ni sur un principe d'équité entre les Etats, et sans caractère contraignant.

Le texte de Durban était vague. Il prévoyait que ces nouvelles négociations puissent aboutir à un « *protocole, un instrument légal ou une solution concertée ayant force légale* ». On voit désormais plus clairement l'orientation désirée par les pays les plus réticents à tout engagement contraignant. Sans que l'UE ne s'oppose avec force à cette tendance d'un accord « *flexible* » et « *dynamique* » voulu par les Etats-Unis. Et sans que le G77+Chine ne soit en mesure d'imposer autre chose. Le G77+Chine, toujours dans une posture très défensive, est en fait largement divisé sur la route à suivre. Ainsi, la Chine, officiellement alliée avec tous les pays du Sud, ne souhaite pas non plus s'engager trop fortement sur un instrument légal contraignant dont elle sait qu'il s'appliquera à elle également. Finalement, loin de s'affronter, les Etats-Unis et la Chine procèdent selon un objectif assez proche : obtenir un accord de relativement faible portée, notamment pour ne pas prendre trop d'engagements.

Ce nouvel instrument, qui ne verra pas le jour avant 2015 et qui ne sera pas mis en oeuvre, dans le meilleur des cas, avant 2020 ne permettra donc aucunement de résoudre la crise climatique alors que lors de ces vingt dernières années, les émissions globales ont augmenté de 50 %.

## ANNEXE 3

### Un Fonds vert pour le climat sans moyens et mal orienté

---

Le Fonds vert pour le climat (FVC), annoncé à Cancun (2010), établi à Durban (2011) vient de connaître ses premières réunions. Les pays se sont mis d'accord sur la composition de son organe décisionnel. Pas grand monde ne sait sur quoi ces personnes vont réellement statuer puisque ce fond n'est toujours pas abondé à la hauteur des enjeux. Ce nouveau fond vient s'ajouter aux plus de deux cent fonds multilatéraux ou bilatéraux existants et dont une part conséquente des ressources n'arrive jamais sur le terrain. Officiellement, le FVC doit être abondé par les « *pays développés* » à hauteur de 100 milliards par an d'ici à 2020. On en est loin. Le diable étant dans les « *détails* », les pays débattent toujours pour savoir si les 100 milliards doivent être atteints avant 2020, en 2020, ou à partir de 2020...

Compte-tenu de l'impasse globale des négociations, plus grand monde n'a intérêt à abonder un fond multilatéral. Si le multilatéralisme n'avance pas, les rares Etats qui souhaitent engager des financements sur l'aide

climat pour les « *pays en développement* » ont tout intérêt à agir par l'intermédiaire d'un fonds bilatéral ou d'une aide directe afin d'assurer une plus grande lisibilité, voire efficacité politique, de leur action. C'est ainsi que la Norvège procède pour son programme visant à financer « *la non déforestation* », qui par ailleurs contribue à transformer les forêts en un service écosystémique assurant la captation du carbone.

De plus, ce fonds vert pour le climat va être dans un premier temps opéré par La Banque mondiale. La Banque mondiale est pourtant l'un des principaux bailleurs internationaux des projets de centrales thermiques dans les pays du Sud et autres mégaprojets qui contribuent au réchauffement climatique global. Plus largement encore, les négociateurs européens ou nord-américains n'hésitent plus à affirmer que l'essentiel des ressources visant à alimenter ce fonds ne pourront provenir que du privé tant il est jugé impossible de les trouver dans le cadre de financements publics.